




Si vous participez à plusieurs mouvements, merci de les hiérarchiser (1,2,3,...) :

Inter

Com

Détachement- Affectation Cigem

*Engagement à remplir par tous les candidats*

Je soussigné(e) : .....**m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé sur le présent document** et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.

Le :

signature :

**TRÈS IMPORTANT**

**TOUTE SATISFACTION D'UN VOEU VAUT MUTATION**

**1/ Avis du supérieur hiérarchique**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE  
(cet avis doit être motivé)

Le :

Signature et cachet :

**2/ Avis de l'autorité hiérarchique**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE  
(cet avis doit être motivé)

Le :

Signature et cachet :

<p><b>3/ Avis du recteur (OBLIGATOIRE)</b></p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE (cet avis doit être motivé)</p>	<p>Le :</p> <p>Signature et cachet :</p>
<p><b><u>Certification des anciennetés au 01/09/2016 par les services académiques :</u></b> de corps (scolarité comprise*) : de poste : Exercice en « éducation prioritaire » depuis <u>5 ans au moins</u> : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Le :</p> <p>Signature et cachet :</p>
<p align="center"><b>PIÈCES A JOINDRE À LA CONFIRMATION DE MUTATION (se reporter à la note de service)</b></p>	
<p><b>Pour tous les agents : fiche de synthèse Agora fournie par le rectorat</b></p>	
<p><b>Pour le rapprochement des conjoints ou de partenaires liés par un Pacs :</b> - attestation de l'employeur du conjoint ou du partenaire ; - copie de l'acte de naissance + pour les couples pacés : éléments fiscaux.</p>	
<p><b>Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi :</b> - pièce justifiant le bénéfice de l'obligation d'emploi de l'agent ; - tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorerait les conditions de travail et/ou de vie de l'agent.</p>	
<p><b>Demande de réintégration après disponibilité ou suite à CLM / CLD, selon les situations :</b> Arrêté de disponibilité, le cas échéant ; certificat médical établi par un médecin agréé, attestant de l'aptitude physique de l'agent à exercer ses fonctions (suite à disponibilité) ; avis favorable du comité médical à une reprise d'activité suite CLM ou CLD.</p>	

\* Par exception, dans le cadre du barème indicatif national, pour les attachés nommés au MENESR à l'issue d'une période de scolarité aux Ira, la durée de celle-ci sera ajoutée, dans la limite d'une année, à l'ancienneté dans le corps.